

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Sud-Ouest

**Décision n° 45230 du 9 octobre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest**

NOR : INTJ1825429S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 60396 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727035S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> novembre 2018 :

<b>Forget Sylvain</b>	NIGEND : 199 890	NLS : 8 043 912
<b>Blaison Franck</b>	NIGEND : 200 831	NLS : 8 044 061

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 :

<b>Sentenac Kévin</b>	NIGEND : 194 269	NLS : 8 049 788
<b>Labarrère Franck</b>	NIGEND : 196 249	NLS : 8 053 014

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> novembre 2018 :

<b>Soudain Éric</b>	NIGEND : 190 416	NLS : 8 038 990
<b>Fontanet Anthony</b>	NIGEND : 202 035	NLS : 8 044 199
<b>Lutti Pascal</b>	NIGEND : 161 628	NLS : 8 018 665

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 octobre 2018.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,*

J.-P. MICHEL